



**A V I S**

## **INSCRIPTIONS ANNEE SCOLAIRE 2022 / 2023**

**\*\*\*\*\***

**Les inscriptions pour l'école maternelle et élémentaire sont ouvertes en mairie**

**du jeudi 13 au vendredi 28 janvier**

**Pour les nouvelles inscriptions à l'école maternelle ou élémentaire :**

Afin d'obtenir le **certificat de pré-inscription** vous devez vous rendre en mairie muni des documents :

- livret de famille,
- justificatif de domicile de moins de 3 mois
- un document attestant que l'enfant a reçu les vaccinations obligatoires pour son âge (photocopies des pages du carnet de santé ou certificat médical).

Les directrices de l'école prendront contact avec vous pour le rendez-vous d'inscription.

Merci de vous munir des documents suivants :

- le certificat de radiation (si l'élève était scolarisé dans une autre école),
- le certificat de pré-inscription de la mairie

**Horaires d'ouvertures de la mairie :**

Lundi : 15h-19h  
Mardi : 13h30-17h  
Jeudi : 08h30-12h  
Vendredi : 08h30-14h30

Fait à Voglans, le 10 janvier 2022.

Le Maire,  
Yves MERCIER.

